

# Affaires Sociales

## 1 organisme

Libelle	Adresse	Synthèse	Forme Juridique	Type de représentation	Mode de désignation	Observations	Instance	Représentant	
								T/S	Situation au 8 septembre 2017
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de la Communauté de Communes des Collines de Riedisheim	13 rue Gounot 68400 RIEDISHEIM	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 65 places - Financement conjoint du CG (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Etablissement social médico social	Obligatoire	Délibération		Conseil d'administration	1 titulaire désigné	Marc MUNCK

# Cadre de Vie - Espaces Naturels - Maîtrise des Déchets

## 1 organisme

Libelle	Adresse	Synthèse	Forme Juridique	Type de représentation	Mode de désignation	Observations	Instance	Représentant	
								T/S	Situation au 8 septembre 2017
Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux du Haut-Rhin - Brigades Vertes	92 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 68360 SOULTZ Président : M. Henri MASSON	Il a pour objet de créer des relations de coopération inter-collectivité pour l'utilisation des gardes-champêtres dans le cadre d'une surveillance des espaces naturels, de leur aménagement, de leur protection. Il met en place les moyens adéquats à l'information, l'éducation du public, la poursuite des infractions en tous domaines	Syndicat mixte	Volontaire	Cas particulier	Dans le bureau 12 conseillers départementaux sont membres dont le Président du Conseil départemental et le Président de la 6 <sup>ème</sup> commission.	Conseil d'administration	1 titulaire désigné	Marc MUNCK

# Enseignement

## 7 organismes

Libelle	Adresse	Synthèse	Forme Juridique	Type de représentation	Mode de désignation	Observations	Instance	Représentant	
								T/S	Situation au 8 septembre 2017
Conseil d'administration de l'Institution Saint Ursule à Riedisheim	258 rue de Bâle	Le contrat d'association des collèges prévoit la participation, aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget, d'un représentant de la collectivité de rattachement. C'est le « conseil de gestion » qui est compétent. Il existe aussi, dans les collèges privés, un « conseil d'établissement » compétent dans le domaine de la pédagogie.	Etablissement privé	Obligatoire	Délibération		Conseil d'administration	1 titulaire désigné	Marc MUNCK
Conseil d'administration du collège Capitaine Dreyfus de Rixheim	10 rue du Temple BP 69 68170 RIXHEIM	Le CA d'un collège public fixe les principes de mise en oeuvre de l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement; établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, les résultats obtenus et les objectifs à atteindre; adopte le budget; se prononce sur le contrat d'objectifs; établit chaque année un bilan des actions menées à destination des parents; peut déléguer certaines attributions à la Commission Permanente	Etablissement public d'enseignement (université, collèges...)	Obligatoire	Délibération	Modification du nombre de représentants par un décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 (R421-14 et R421-33) : doivent être désignés 2 titulaires et 2 suppléants.	Conseil d'administration	1 titulaire désigné	Marc MUNCK

### Annexe à la délibération CP-2017-8-12-1

Libelle	Adresse	Synthèse	Forme Juridique	Type de représentation	Mode de désignation	Observations	Instance	Représentant	
								T/S	Situation au 8 septembre 2017
Conseil d'administration du collège Gambetta de Riedisheim	13 rue du collège 68400 RIEDISHEIM	Le CA d'un collège public fixe les principes de mise en oeuvre de l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement; établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, les résultats obtenus et les objectifs à atteindre; adopte le budget; se prononce sur le contrat d'objectifs; établit chaque année un bilan des actions menées à destination des parents; peut déléguer certaines attributions à la Commission Permanente	Etablissement public d'enseignement (université, collèges...)	Obligatoire	Délibération	Modification du nombre de représentants par un décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 (R421-14 et R421-33) : doivent être désignés 2 titulaires et 2 suppléants.	Conseil d'administration	1 titulaire désigné	Marc MUNCK
Conseil d'administration du collège Henri Ulrich de Habsheim	Rue du Cerf 68440 HABSHEIM	Le CA d'un collège public fixe les principes de mise en oeuvre de l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement; établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, les résultats obtenus et les objectifs à atteindre; adopte le budget; se prononce sur le contrat d'objectifs; établit chaque année un bilan des actions menées à destination des parents; peut déléguer certaines attributions à la Commission Permanente	Etablissement public d'enseignement (université, collèges...)	Obligatoire	Délibération	Modification du nombre de représentants par un décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 (R421-14 et R421-33) : doivent être désignés 2 titulaires et 2 suppléants.	Conseil d'administration	1 titulaire désigné	Marc MUNCK

### Annexe à la délibération CP-2017-8-12-1

Libelle	Adresse	Synthèse	Forme Juridique	Type de représentation	Mode de désignation	Observations	Instance	Représentant	
								T/S	Situation au 8 septembre 2017
Conseil d'administration du collège Jules Verne d'Illzach	79 rue des Vosges BP 48 68311 ILLZACH	Le CA d'un collège public fixe les principes de mise en oeuvre de l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement; établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, les résultats obtenus et les objectifs à atteindre; adopte le budget; se prononce sur le contrat d'objectifs; établit chaque année un bilan des actions menées à destination des parents; peut déléguer certaines attributions à la Commission Permanente	Etablissement public d'enseignement (université, collèges...)	Obligatoire	Délibération	Modification du nombre de représentants par un décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 (R421-14 et R421-33) : doivent être désignés 2 titulaires et 2 suppléants.	Conseil d'administration	1 suppléant désigné	Marc MUNCK
Conseil d'administration du collège Pierre Pflimlin de Brunstatt	16 rue Arthur Ashe 68350 BRUNSTATT	Le CA d'un collège public fixe les principes de mise en oeuvre de l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement; établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, les résultats obtenus et les objectifs à atteindre; adopte le budget; se prononce sur le contrat d'objectifs; établit chaque année un bilan des actions menées à destination des parents; peut déléguer certaines attributions à la Commission Permanente	Etablissement public d'enseignement (université, collèges...)	Obligatoire	Délibération	Modification du nombre de représentants par un décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 (R421-14 et R421-33) : doivent être désignés 2 titulaires et 2 suppléants.	Conseil d'administration	1 suppléant désigné	Marc MUNCK

### Annexe à la délibération CP-2017-8-12-1

Libelle	Adresse	Synthèse	Forme Juridique	Type de représentation	Mode de désignation	Observations	Instance	Représentant	
								T/S	Situation au 8 septembre 2017
Conseil d'administration du collège Théodore Monod d'Ottmarsheim	rue des Vergers 68490 OTTMARSHEIM	Le CA d'un collège public fixe les principes de mise en oeuvre de l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement; établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, les résultats obtenus et les objectifs à atteindre; adopte le budget; se prononce sur le contrat d'objectifs; établit chaque année un bilan des actions menées à destination des parents; peut déléguer certaines attributions à la Commission Permanente	Etablissement public d'enseignement (université, collèges...)	Obligatoire	Délibération	Modification du nombre de représentants par un décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 (R421-14 et R421-33) : doivent être désignés 2 titulaires et 2 suppléants.	Conseil d'administration	1 titulaire désigné	Marc MUNCK

## Equipements Ruraux - Eau - Agriculture 2 organismes

Libelle	Adresse	Synthèse	Forme Juridique	Type de représentation	Mode de désignation	Observations	Instance	Représentant	
								T/S	Situation au 8 septembre 2017
Syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban	Mairie 68390 SAUSHEIM	Le Syndicat a pour objet d'assurer et de promouvoir toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique, d'entreprendre l'étude et la réalisation de travaux d'aménagement dont il assure la maîtrise d'ouvrage, l'entretien et l'exploitation des ouvrages qu'il réalisera.	Syndicat mixte	Volontaire	Délibération	Les statuts ne prévoient que 2 titulaires et 2 suppléants.	Conseil d'administration	1 suppléant désigné	Marc MUNCK
Syndicat mixte du Bassin de l'III	Conseil départemental du Haut-Rhin 100 Avenue d'Alsace BP 20351 68006 COLMAR CEDEX	L'objet principal du Syndicat Mixte du Bassin de l'III est de faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau et de prévenir les inondations dans le bassin de l'III. Il assure un rôle de coordination, de conseil, d'animation, d'avis, d'information, d'assistance d'ordre technique et de maîtrise d'ouvrage d'études ou de travaux, notamment lorsque n'existe pas de maîtrise d'ouvrage appropriée. Ses membres sont :	Syndicat mixte	Obligatoire	Délibération	Le nombre de délégués du CD dépend de la population représentée par les autres adhérents, il pourra varier en fonction des nouvelles adhésions à ce Syndicat qui a pour objectif d'être reconnu EPTB de l'III et interviendra donc aussi dans le Bas-Rhin	Comité syndical	1 suppléant désigné	Marc MUNCK

# International, Europe et Transfrontalier

## 1 organisme

Libelle	Adresse	Synthèse	Forme Juridique	Type de représentation	Mode de désignation	Observations	Instance	Représentant	
								T/S	Situation au 8 septembre 2017
Conseil Rhénan	Secrétariat de la délégation française du Conseil Rhénan : Région Alsace Place Adrien Zeller 67000 STRASBOURG	Le Conseil Rhénan réunit 71 élus issus d'Alsace, du pays de Bade, du Sud-Palatinat et du Nord-Ouest de la Suisse. Il a pour objectif de renforcer l'échange d'informations et le dialogue entre les élus sur les thématiques qui concernent le Rhin Supérieur.	Autres	Volontaire	Délibération		Assemblée Générale	1 titulaire désigné	Marc MUNCK



## Moyens de Communication - Transports - Voirie

### 3 organismes

Libelle	Adresse	Synthèse	Forme Juridique	Type de représentation	Mode de désignation	Observations	Instance	Représentant	
								T/S	Situation au 8 septembre 2017
Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Mulhouse-Habsheim	PREFECTURE DU HAUT-RHIN 7 RUE BRUAT 68020 COLMAR	Cette commission est consultée sur toutes questions d'importance relatives à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aéroport, susceptibles d'avoir un impact positif ou négatif sur l'environnement de la plateforme.	Commission	Obligatoire	Délibération		Membres (comité, commission, conseil)	1 titulaire désigné	Marc MUNCK
Conseil Consultatif des Ports de Mulhouse Rhin	Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse 8 rue du 17 Novembre BP 1088 68051 MULHOUSE CEDEX	Il est constitué d'une assemblée de personnes, désignée par une autorité ou auto-proclamée, chargée de donner des avis et conseils sur toutes les thématiques ayant trait à la voie d'eau.	Conseil	Volontaire	Délibération	Pas d'obligation de désigner un suppléant.	Membres (comité, commission, conseil)	1 titulaire désigné	Marc MUNCK
Consortium pour le développement des voies navigables de l'Est et du Sud Est	8 rue du 17 Novembre 68100 MULHOUSE	Elle a pour but de promouvoir le développement des activités liées aux transports et au tourisme, réalisation d'une liaison fluviale moderne entre le Rhin Supérieur, le Rhône et la Méditerranée et de participer à des actions sociales ou éducatives en faveur de la profession de la batellerie.	Autres	Volontaire	Délibération		Assemblée Générale	1 titulaire désigné	Marc MUNCK

# Urbanisme - Aménagement du territoire

## 1 organisme

Libelle	Adresse	Synthèse	Forme Juridique	Type de représentation	Mode de désignation	Observations	Instance	Représentant
								Situation au 8 septembre 2017
Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR)	16a, avenue de la Liberté BP 467 68020 COLMAR CEDEX	L'ADAUHR est une structure d'appui et d'aide à la décision du Département dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement et du patrimoine. Elle a également vocation à assister et conseiller gratuitement les communes et EPCI dans ces mêmes domaines, pour le compte du Département	Etablissement public	Obligatoire	Délibération	1 représentant titulaire à désigner au sein du CA en remplacement de Raphaël SCHELLENBERGER : la candidature de Marc MUNCK est proposée	Conseil d'administration	Marc MUNCK